

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS301

présenté par  
M. Paul, rapporteur

-----

### ARTICLE 28

Rédiger ainsi l'alinéa 22 :

« 9° Rendre les avis mentionnés, respectivement, au dernier alinéa de l'article L. 4011-2 du code de la santé publique et au deuxième alinéa du I de l'article L. 4011-2-3 du même code. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.